

## Questions orales

Des voix: Bravo!

**M. Whelan:** Le député peut dire cela à son ami de Saint-Jean-Est.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA GRÈVE DES SAPEURS-POMPIERS AUX AÉROPORTS—  
L'OPPORTUNITÉ DE LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Je viens de recevoir une dépêche de presse—j'espère que vous m'accorderez, Votre Honneur, un peu de latitude—dépêche qui se lit en partie comme suit:

Un porte-parole syndical à Montréal annonce que les sapeurs-pompiers des aéroports fédéraux doivent cesser leur grève de deux semaines plus tard aujourd'hui, même si un vote tenu à l'échelon national rejette les dernières offres fédérales.

Ce porte-parole a déclaré que les pompiers retourneraient au travail à une condition, soit qu'on nomme immédiatement un médiateur pour rouvrir les négociations. Il a dit...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a demandé un peu de latitude mais, vraiment, il devrait voir à poser sa question sans citer le document dont il a parlé. Il lui sera donné toute la latitude possible car il s'agit là d'une question importante.

**M. Alexander:** Il fallait que je mette en quelle sorte le président du Conseil du Trésor au courant de cette dépêche. Comme ces sapeurs-pompiers ont manifesté l'intention de retourner au travail dans une demi-heure, si je comprends bien, sous réserve de certaines conditions, le président du Conseil du Trésor peut-il nous assurer s'il donnera suite à cette question en voyant à nommer immédiatement un médiateur?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Je suis heureux de m'engager à poursuivre l'affaire de toute manière susceptible de mettre fin à cette grève illégale.

\* \* \*

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE LA MICMAC  
FISHERIES DEVELOPMENT CO-OPERATIVE LIMITED

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, c'est aussi une dépêche que je ne lirai pas qui m'incite à poser cette question, qui, de la Mozambique, nous ramènera tous à Eskasoni (Nouvelle-Écosse). Elle s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre sait-il que son ministère s'est engagé à fournir des fonds à la Micmac Fisheries Development Co-operative Limited, entreprise d'ostréiculture, et que ces fonds n'ont pas encore été accordés? Si le ministre n'est pas au courant de ce projet ou de cet engagement, aura-t-il l'obligeance d'étudier la question et de nous faire

[M. Whelan.]

rapport? Comme le ministre le sait fort bien puisqu'il est de Terre-Neuve, des projets de cette nature imposent des contraintes de temps.

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale):** Pour répondre à la deuxième partie de la question, je me ferai un plaisir d'étudier la question sur-le-champ. Je crois me souvenir d'avoir reçu des demandes de ce groupe pour la pêche de jeunes huîtres, sauf erreur. Il s'agit probablement du même groupe; le travail se poursuit au sujet de ses demandes.

\* \* \*

● (1450)

## LES CRUES

LES MESURES PRÉVENTIVES A LUMSDEN (SASK.)—  
L'OPPORTUNITÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRALE

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Elle concerne une réponse donnée hier par le premier ministre au député d'Assiniboia. Par quels moyens, autres que ceux dont le premier ministre a parlé hier, la ville de Lumsden pourrait-elle recevoir l'appui du gouvernement fédéral dans les efforts héroïques que les habitants déploient pour endiguer l'inondation?

**L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, les provinces et, par leur entremise, les municipalités ont accès à l'aide financière du gouvernement fédéral pour tous travaux de nature provisoire et pour toute dépense à caractère d'indemnisation. Autrement dit, des ouvrages provisoires comme la construction de digues et la mise en place de sacs de sable auront lieu dans le cadre d'un programme de frais partagés.

\* \* \*

## AIR CANADA

LES MISES À PIED EN CONTRAVENTION DE LA CONVENTION  
COLLECTIVE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports étant absent, j'adresse ma question au premier ministre. Air Canada a congédié environ 4,800 employés; ces mises à pied sont en violation flagrante de la convention collective. Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour corriger cette dérogation à la convention par la Direction d'Air Canada?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Transports, je tiens à dire qu'on a bien congédié plus de 4,000 employés. La question a déjà été soulevée au cours de grèves d'Air Canada. La compagnie et divers syndicats en ont longuement discuté et ces derniers sont en droit de suivre la procédure de grief prévue dans la convention collective. Cependant, d'après Air Canada, il n'y a pas eu infraction aux dispositions de la convention collective.